

**ATELIERS D'EMPLOYABILITÉ ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
RÈGLEMENT
Appel ouvert du 03 février au 13 mars 2020**

1. CADRE GÉNÉRAL

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dans le cadre de sa stratégie 2017 – 2021, se propose de contribuer à assurer la qualité dans le domaine de la formation et de favoriser la prise en compte dans l'offre de formation initiale des besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des établissements membres.

L'AUF soutient les établissements membres qui souhaitent mettre en place des ateliers visant l'acquisition de compétences pratiques utiles aux étudiants visant à décrocher un stage professionnel ou à intégrer le marché de l'emploi dès la fin des études universitaires

De manière plus spécifique, il s'agit de répondre **aux objectifs suivants** :

- accompagner les établissements membres dans leur démarche d'orientation professionnelle des étudiants ;
- mettre en place des ateliers de renforcement des compétences des étudiants francophones de la région pour une bonne intégration du marché du travail ;
- favoriser le dialogue entre le milieu universitaire et les acteurs socio-économiques, en encourageant les interventions des professionnels dans le parcours de formation des étudiants.

2. ÉLIGIBILITÉ

Les demandes de formation déposées dans le cadre de cet appel visent des ateliers qui :

- développent des compétences pratiques d'utilité immédiate pour l'insertion professionnelle des étudiants ;
- impliquent des partenariats avec le milieu socio-professionnel ;
- sont dispensés en langue française.

Les projets de formation pourront avoir principalement les **thématiques suivantes** : *Identifier son projet professionnel, Stratégie de recherche d'emploi, Développer son réseau professionnel (notamment réseaux sociaux), Rédiger son CV et sa lettre de motivation, Se préparer à un entretien d'embauche, Jumelage avec un professionnel (Mentorat)*. Autres thématiques sont possibles pourvu qu'elles aient un rapport direct avec l'insertion professionnelle des diplômés. Les ateliers peuvent se dérouler dans le cadre des forums d'emploi ou au sein des entreprises, dans le cadre de visites d'entreprises.

3. SOUTIEN DE L'AUF

Dans la limite du budget disponible, le soutien de l'AUF comprend exclusivement et au maximum :

- frais du formateur (honoraires, transport, assurance et subsistance) ;
Le formateur doit être un spécialiste de l'orientation professionnelle, des ressources humaines ou un professionnel activant dans la branche de spécialisation des étudiants.
- dotation pédagogique (le cas échéant) et frais d'organisation.

4. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le dossier doit être déposé par un établissement membre de l'AUF en ECO. Un établissement peut déposer plusieurs projets. Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.

Le porteur du projet doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 9 du présent document).

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

L'ensemble des dossiers déposés lors de cet appel seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative. Seuls les dossiers qui répondent aux conditions de candidature seront évalués, dans un second temps, au regard de critères de sélection ci-dessous.

Une priorité sera donnée aux candidatures s'ouvrant à un public cible de plusieurs universités du même pays ou d'une sous-région.

L'AUF en Europe centrale et orientale publie la liste des demandes retenues à concurrence des budgets disponibles. La liste des résultats définitifs sera mise en ligne dans la rubrique « Actualités » du site de l'AUF : www.auf.org/europe-centrale-et-orientale/. Les crédits seront versés directement aux établissements sélectionnés qui assureront la **gestion directe** de la formation et seront tenus à rendre un rapport d'activité accompagné de pièces justificatives à la fin de la formation.

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères retenus pour la sélection sont :

- la pertinence de l'atelier par rapport aux besoins existants et aux compétences visées ;
- la qualité du contenu de la formation ;
- l'expertise du formateur pressenti, sous réserve de sa validation par la DRECO ;
- l'implication des acteurs socio-économiques dans la formation, notamment en tant que formateurs ou intervenants ponctuels ;
- l'implication des centres d'orientation professionnelle existants au niveau des universités ;
- le cofinancement apporté par l'université ou par ses partenaires.

7. DURÉE

Les ateliers seront mis en place dans la période **avril – décembre 2020**.

La durée de la formation ne peut dépasser **trois jours**, à raison de **7 heures** par journée de formation.

8. CALENDRIER

03 février 2020 – lancement de l'appel,

13 mars 2020 – clôture de l'appel,

27 mars 2020 – publication des résultats de l'appel,

06 avril – 15 décembre 2020 – mise en place des ateliers.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER

ATTENTION :

Le dossier doit obligatoirement être déposé en ligne sur la plate-forme formulaires.auf.org (**Appel à manifestation d'intérêt, Ateliers d'employabilité et orientation professionnelle 2020, Europe centrale et orientale**) avant le **13 mars 2020**, délai de rigueur.

Pour être complet, **le dossier doit comprendre les pièces suivantes :**

- le formulaire de candidature, dûment complété en ligne sur formulaires.auf.org ;
- les annexes au formulaire de candidature :
 1. avis motivé de l'établissement demandeur justifiant l'opportunité de l'organisation de l'atelier et décrivant l'implication des autres partenaires identifiés, ainsi que le cofinancement apporté par les parties ;
 2. un plan prévisionnel de la formation découpé par modules et objectifs ;
 3. le CV du formateur, s'il est déjà identifié ; le formateur doit être un spécialiste de l'orientation professionnelle ; si le formateur n'est pas identifié, un appel est à lancer par l'établissement bénéficiaire.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence d'une pièce entraînera automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne même si l'appel à projets est encore ouvert.